Collectif Rénovons

Communiqué de presse

Paris, le 2 novembre 2026

Rénovation énergétique : l'État ouvre la voie à des travaux à deux vitesses

Alors que le Gouvernement annonce une augmentation des financements consacrés à la rénovation énergétique, le collectif Rénovons alerte sur un changement préoccupant de modèle : le recul des crédits budgétaires de l'État au profit des certificats d'économies d'énergie (CEE). Cette évolution risque de favoriser les travaux les plus simples et les ménages les plus solvables, au détriment des rénovations performantes dont ont besoin les ménages les plus précaires.

Une hausse en trompe-l'œil des financements de la rénovation énergétique

Selon les chiffres présentés dans le jaune budgétaire annexé au projet de loi de finances pour 2027, les soutiens à la rénovation énergétique atteindraient 10,2 milliards d'euros en 2027, contre 8,2 milliards en 2026.

Mais cette augmentation masque une transformation profonde du financement de la rénovation énergétique. Les crédits budgétaires directs de l'État diminueraient, passant de 1,9 à 1,8 milliard d'euros, tandis que les financements issus des CEE bondiraient de 3,4 à 5,3 milliards d'euros. Pour la première fois, les CEE représenteraient ainsi plus de la moitié des soutiens annoncés.

Pour le parc privé, les crédits budgétaires prévus pour l'Agence nationale de l'habitat (Anah) reculeraient à 873 millions d'euros, contre 961 millions en 2026 et 1,5 milliard en 2025.

L'État affiche donc une augmentation des moyens consacrés à la rénovation énergétique, tout en réduisant son propre effort budgétaire et en faisant reposer une part croissante du financement sur les factures des consommateurs d'énergie.

En effet, contrairement à l'impôt, qui peut être progressif, le coût des CEE est majoritairement répercuté par les fournisseurs d'énergie sur les factures des ménages. Une réalité confirmée par l'Inspection générale des finances. Cette répartition du financement est d'autant plus injuste que certains bénéficiaires des CEE, notamment dans les secteurs industriel et tertiaire, sont exonérés de certaines contributions au dispositif sur leurs factures énergétiques. Dès lors, les ménages supportent à eux seuls près de 70 % du coût des CEE, bien davantage que les autres acteurs économiques.

Surtout, cette contribution ne tient aucun compte des revenus des ménages. Elle dépend essentiellement de leur consommation d'énergie. Les ménages ruraux, particulièrement dépendants de leur véhicule personnel pour leurs déplacements quotidiens, se retrouvent ainsi parmi les plus gros contributeurs au dispositif, indépendamment de leur niveau de vie**.** Un mécanisme qui risque de faire

peser une part disproportionnée du financement de la rénovation énergétique sur des ménages déjà fortement exposés aux dépenses contraintes. Cette évolution est d'autant plus préoccupante que le Gouvernement prévoit également de ne pas reconduire plusieurs programmes CEE de lutte contre la précarité énergétique, notamment le Slime, Toits d'abord et Territoires zéro exclusion énergétique. Alors que les ménages financent déjà l'essentiel du dispositif, l'État remet ainsi en cause des programmes qui permettent précisément aux plus précaires d'en bénéficier, notamment grâce au repérage et à l'accompagnement des ménages les plus éloignés des aides à la rénovation.

Le risque d'une rénovation à deux vitesses

Au-delà de leur financement, les CEE et les aides distribuées par l'Anah répondent à des logiques différentes, même si les premiers contribuent désormais largement au financement des rénovations d'ampleur.

Les CEE peuvent notamment soutenir des opérations standardisées, relativement simples à mettre en œuvre, comme le remplacement d'un système de chauffage ou certains travaux d'isolation. Les rénovations d'ampleur, qu'elles soient financées par les CEE ou par le budget de l'État, nécessitent quant à elles des diagnostics, une coordination entre plusieurs corps de métier, des montages financiers plus complexes et des investissements importants.

Or, les faibles barèmes d'aides rendent ces rénovations d'ampleur de moins en moins accessibles aux ménages, en augmentant le reste à charge qu'ils doivent assumer. Cette évolution crée un risque majeur : celui de voir les entreprises privilégier les chantiers les plus rapides, les plus simples et les plus rentables, portés par des ménages capables de financer immédiatement leurs travaux.

À l'inverse, les ménages les plus modestes, qui vivent souvent dans les logements nécessitant les interventions les plus importantes, pourraient rencontrer des difficultés croissantes pour financer leur rénovation, accéder aux entreprises et mener leur projet jusqu'au bout.

Nous risquons ainsi de construire une rénovation énergétique à deux vitesses : rapide et accessible pour les ménages disposant des moyens de financer leurs travaux, lente, coûteuse et incertaine pour ceux qui en ont le plus besoin.

“ *Ce risque est d'autant plus préoccupant que l'État fait reposer une part croissante du financement de la rénovation énergétique sur les factures des consommateurs, tout en réduisant les aides permettant aux ménages de réaliser les travaux les plus ambitieux. Autrement dit, les ménages sont appelés à contribuer davantage au financement d'une politique de rénovation dont les bénéfices pourraient devenir de moins en moins accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.* ”, signale Que Choisir Ensemble (ex UFC-Que Choisir), membre du Collectif Rénovons

Ce n'est pas au marché de décider quels logements seront rénovés en priorité

Le collectif Rénovons rappelle qu'une politique publique de rénovation énergétique ne peut pas se résumer à financer des travaux au fil des demandes des ménages qui ne cessent de fluctuer au gré des changements de cap et signaux contradictoires envoyés au secteur.

Elle doit garantir que les logements les plus énergivores soient rénovés en priorité, que les ménages les plus précaires puissent effectivement accéder aux travaux sans un reste à charge démesuré et que les entreprises soient mobilisées pour répondre aux besoins, y compris lorsque les opérations sont complexes.

L'enjeu n'est donc pas seulement de mobiliser davantage de milliards d'euros, mais de garantir que ces financements permettent réellement de sortir les ménages de la précarité énergétique, et de les protéger des vagues de chaleur à venir.

Le collectif Rénovons préconise ainsi de :

- **Garantir une répartition socialement juste des financements**, en publiant chaque année la ventilation des aides selon les revenus des bénéficiaires, leur statut d'occupation (propriétaires occupants, bailleurs, locataires bénéficiaires indirects) et la performance énergétique initiale des logements. Cette transparence doit permettre de vérifier que les ménages les plus modestes bénéficient réellement des dispositifs mobilisés (CEE et MPR).

- **Flécher prioritairement les financements vers les rénovations performantes**, en rendant publique la répartition des 4,4 milliards d'euros de CEE annoncés pour le parc privé entre rénovations d'ampleur et gestes isolés, ainsi que les économies d'énergie effectivement obtenues. L'augmentation des financements doit se traduire par une augmentation mesurable du nombre de logements durablement rénovés.

- **Garantir les moyens du service public de la rénovation**, en consolidant les financements de l'Anah et de l'accompagnement des ménages, et en publiant les moyens effectivement disponibles pour financer, organiser et contrôler les rénovations. L'État doit également veiller à ce que les ménages modestes puissent accéder aux entreprises et ne soient pas relégués derrière les chantiers les plus rentables.

- **Réinstaurer le financement de la rénovation énergétique en sa version issue du Projet de loi de Finances pour 2024,** à hauteur de 4 milliards d'euros intégrés au budget de l'État, et comprenant des barèmes et bonus limitant le reste à charge des ménages les moins fortunés et facilitant ainsi le déclenchement des travaux de rénovation énergétique.

- **Combiner de façon équilibrée les financements issus du budget de l'État et des CEE pour maximiser les impacts positifs** : Sur la base des barèmes MPR de 2024, porter à 9 milliards d'euros les crédits budgétaires alloués à la rénovation énergétique en les couplant à environ 5 milliards d'euros de CEE par an permettrait d'atteindre 600 000 rénovations d'ampleur par an d'ici 2030, avec une réduction des factures entre 1 000 et 2 000 euros/an pour quelques millions de ménages modestes et intermédiaires particulièrement exposés aux hausses de factures d'énergie. Cette hausse de 6 milliards d'euros de crédits budgétaires par rapport à aujourd'hui entraînerait, par ailleurs, 18 milliards d'euros d'activités économiques supplémentaires, 7 milliards d'euros de recettes publiques, et une réduction de 30 % des importations d'énergies fossiles.

- **Évaluer et rendre public le coût réel des CEE pour les ménages**, en détaillant leur répercussion sur les factures d'énergie selon les niveaux de revenus et les types de ménages, **et les primes distribuées afin de mettre en lumière le niveau de redistribution**. Il est indispensable de savoir qui finance effectivement la politique de rénovation énergétique, et de renforcer la redistribution à destination des ménages les plus vulnérables et les plus exposés à la dépendance aux énergies fossiles et aux hausses des prix de l'énergie.

Contact presse :

Damien Barbosa, coordinateur du Collectif Rénovons, damien.barbosa@cler.org, 06 86 71 22 06